

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 21-CAP-03

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 1^{er} avril 2021** 17 h 00, par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, vice-présidente et conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Julie Bourgoïn, conseillère de la Ville de Saint-Lambert
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-31

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification du titre du point :

- 4.4 Dépôt – Rapport financier audité et de l'état des résultats du transport adapté aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions du public

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles du décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

Toutefois, comme il est impossible de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret, dont celle du maintien de la distanciation de deux mètres entre les personnes présentes, les séances se tiennent sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question jusqu'à 12h le jour de l'assemblée, via l'adresse courriel publiée sur le site internet du RTL.

Une question est adressée aux membres par voie électronique.

Elle provient de Martin Morin de l'Association des usagers pour le transport adapté de la Rive-Sud (AUTAL) et concerne les travaux de réaménagement qui sont prévus à l'intersection des boulevards Taschereau et Curé-Poirier prochainement. Étant donné que plusieurs autobus du RTL transitent par cette importante intersection, quels seront les trajets de contournement prévus durant la totalité des travaux ?

Le président du conseil d'administration remercie monsieur Morin de sa question et répond que le RTL est en communication avec la Ville de Longueuil pour ces travaux prévus en juillet. Les membres du conseil prennent note de cette préoccupation et en feront mention au prochain comité de circulation de la Ville de Longueuil qui se tiendra en avril et auquel le RTL participe. Il termine en mentionnant qu'un suivi sera fait suite à ce comité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-32

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 11 mars 2021

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 11 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers – Gestion durable des ressources

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-33

Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) – Octroi de contrat d'acquisition de biens et services pour le système de vente et perception

CONSIDÉRANT QUE le RTL constitue une société de transport en commun exploitant une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus, au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ., c. S-30.01);

CONSIDÉRANT QU'un regroupement d'achats constitué de personnes morales de droit public permet de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, une société de transport en commun peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquiescer pour elle tout bien ou tout service.

Il est proposé par Julie Bourgoin, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

DE MANDATER la STM pour entreprendre toutes les démarches et procédures nécessaires pour conclure, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à l'occasion d'un contrat unifié conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, un contrat pour l'acquisition de biens et de services pour le système de vente et de perception pour une durée maximale de neuf (9) ans comprenant une période ferme de trois (3) ans et trois (3) options de prolongation d'une durée de deux (2) ans chacune. Le montant total estimé demeure confidentiel jusqu'à l'octroi du contrat.

D'AUTORISER la STM à signer, par l'entremise de ses représentants dûment autorisés, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-34

Octroi de contrat – Implantation d’une plateforme technologique exclusive de transport à la demande du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

D’OCTROYER le contrat à la suite à l’appel d’offres P20-028 – Implantation d’une plateforme technologique exclusive de transport à la demande du réseau de transport de Longueuil (RTL), au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l’entreprise VIA MOBILITY, LLC, aux prix soumis, pour un montant total estimé à 145 903,28 \$ (taxes incluses) pour une durée de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles.

Le contrat est pourvu d’une (1) période additionnelle de prolongation de deux (2) ans. Le RTL se réserve tous ses droits pour l’exercice de cette option.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-35

Octroi de contrat – Pièces de systèmes électriques d’autobus

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Robert Myles :

D’OCTROYER les contrats à la suite de l’appel d’offres public P20-055 – Pièces de systèmes électriques d’autobus, pour une durée de trois (3) ans, débutant dès que possible, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes PRÉVOST (une division du Groupe Volvo Canada Inc.), ELECTRONIQUE RAYBEL INC., CBM NA INC. et UAP INC DIV TRACTION BOUCHERVILLE aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 506 959,01 \$ (taxes et provisions incluses), conformément aux soumissions déposées et aux conditions de l’appel d’offres, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles.

CBM NA INC.	101 704,93 \$
PREVOST (une division du Groupe Volvo Canada Inc.)	333 912,09 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC.	12 067,33 \$
UAP INC DIV TRACTION BOUCHERVILLE	59 274,66 \$
TOTAL	506 959,01 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-36

Dépôt – Rapport financier audité et de l’état des résultats du transport adapté aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2020

PRENDRE acte du dépôt du rapport financier audité et de l’état des résultats du transport adapté aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2020.

4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-37

Dépôt – Liste des chèques émis

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 22 février 2021 au 14 mars 2021 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 9 109 414,26 \$.

4.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-38

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – février 2021

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2021.

5. Intervention des membres du conseil

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

6. Affaires nouvelles

7. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-39

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Sylvie DesGroseilliers de lever la présente assemblée.

Il est 17h18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Tabarah
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative